

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 4 JUIN 2019**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 juin 2019.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20190604/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20190604/access.html>

Le 4 juin 2019, à 14h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique

- travaux des équipes techniques
- travaux de l'équipe de vigilance
- Publication de la mise à jour de l'annuaire des prestataires de surveillance d'adresses Frogans,
- Publication du RFC 8589 portant sur le schéma d'URI « leaptofrogans »,
- Mise à jour des documents juridiques,
- Publication d'une nouvelle version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs »,
- Promotion de la technologie Frogans en Chine,
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis,
- Arrêté des Comptes Annuels 2018,
- Arrêté du Rapport d'activité 2018,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que la convocation pour la présente réunion, portant sur l'arrêté des Comptes annuels et du Rapport d'activité, a été envoyée conformément aux dispositions de l'Article 10 des Statuts de l'OP3FT, et constate que tous les administrateurs sont présents physiquement.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PUBLICATION DE LA MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES PRESTATAIRES DE SURVEILLANCE D'ADRESSES FROGANS

Dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur de la propriété intellectuelle, l'OP3FT a organisé une campagne d'information à destination de certains participants de la réunion INTA 141, la conférence annuelle de l'INTA (International Trademark Association) qui s'est tenue à Boston (Etats-Unis) du 18 au 22 mai 2019.

Cette campagne d'information avait pour but de mettre à jour l'annuaire mondial gratuit en ligne référençant des prestataires offrant des services de surveillance d'adresses Frogans.

A la suite de cette campagne d'information, 8 nouveaux prestataires ont demandé à être inclus dans l'annuaire. Ces nouveaux prestataires sont basés en Chine, au Ghana, au Honduras, en Inde, en Italie, au Nigeria, au Paraguay et aux USA. L'annuaire contient désormais 66 prestataires, basés dans 37 pays.

L'annuaire a été mis à jour et publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans », aux URL

permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/fawp-directory/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/fawp-directory/access.html>

PUBLICATION DU RFC 8589 PORTANT SUR LE SCHÉMA D'URI « LEAPTOFROGANS »

Dans le prolongement de sa décision du 28 mars 2018 de confier aux équipes techniques la rédaction d'un projet de RFC (*Request For Comments*) portant sur le schéma d'URI « leaptofrogans », le Conseil d'administration prend acte :

- de la publication du RFC par l'IETF (Internet Engineering Task Force) sous le numéro 8589, le 21 mai 2019,
- de l'enregistrement du schéma d'URI « leaptofrogans » par l'IANA (Internet Assigned Numbers Authority) avec le statut Permanent.

Le Conseil d'administration prend également acte de la publication d'une page dédiée à ce RFC sur le site Web officiel de la technologie Frogans, aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/leaptofrogans/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/leaptofrogans/access.html>

MISE À JOUR DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Le Conseil d'administration prend acte que la publication en mai 2019 des mises à jour du document « *Frogans Technology Overview* » et du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans, ainsi que la publication du RFC 8589 portant sur le schéma d'URI « leaptofrogans », ont entraîné notamment des clarifications de certaines définitions et des améliorations de la terminologie relative à la technologie Frogans. Il prend acte que ces clarifications et améliorations rendent nécessaire la mise à jour de certains documents juridiques publiés par l'OP3FT.

Le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe juridique la mise à jour des documents juridiques concernés par ces clarifications et améliorations.

PUBLICATION D'UNE NOUVELLE VERSION DU LOGICIEL « FROGANS PLAYER POUR DÉVELOPPEURS »

Pour rappel, Frogans Player est le logiciel gratuit utilisé par les utilisateurs finaux pour naviguer sur les sites Frogans. Il est développé et distribué sous la responsabilité de l'OP3FT.

Le logiciel Frogans Player est en cours de développement par les équipes techniques.

En attendant la mise à disposition du logiciel Frogans Player, une version appelée « Frogans Player pour Développeurs » a été développée par les équipes techniques afin de permettre aux développeurs de créer et de tester leurs premiers sites Frogans. Cette version est destinée aux développeurs qui souhaitent contribuer au développement du langage FSDL et de Frogans Player.

Le Conseil d'administration prend acte qu'une nouvelle version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs », incluant diverses améliorations, a été publiée en anglais.

Cette nouvelle version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est disponible sur les plateformes Windows, macOS et Linux pour les ordinateurs fixes ou portables :

- plateforme Windows : version Alpha 1.5.6
- plateforme macOS : version Alpha 1.5.6
- plateforme Linux : version Alpha 1.5.6

Cette nouvelle version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est également disponible sur les plateformes Android et iOS pour les smartphones ou tablettes :

- plateforme Android : version Alpha 1.5.6
- plateforme iOS : version Alpha 1.5.6

Le logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est publié sur le site Web de téléchargement de Frogans Player « get.frogans ».

PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FROGANS EN CHINE

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2015, confirmée par sa décision du 5 décembre 2018, de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT中国, le Conseil d'administration prend acte du bon déroulement de la mission menée à Pékin (Chine) par Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des Antennes Locales de l'OP3FT, et par Amaury GRIMBERT, Président de l'OP3FT, qui a eu lieu du 19 au 22 mai 2019. En particulier, il prend acte :

- de la participation de l'OP3FT au 3ème comité de projet PIC (Projet d'Innovation Collaborative) mené avec l'Ecole Centrale de Pékin,
- de la bonne avancée des travaux menés avec le cabinet d'avocats chinois JunHe en vue de la création d'OP3FT中国.

CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT AUX ETATS-UNIS

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 5 décembre 2018 de créer une antenne locale de l'OP3FT aux Etats-Unis, appelée OP3FT USA, Jérôme DELACROIX présente une note de synthèse sur les points nécessitant une prise de conseil auprès d'un expert juridique.

Le Conseil d'administration prend acte de ces réflexions et de l'intérêt de les poursuivre.

ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS 2018

Le Président présente les Comptes annuels de l'année 2018 et les faits importants de l'année.

L'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan, un compte de résultat et un compte emploi ressources pour son septième exercice débutant le 1er janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018.

En application de l'Article 20 des Statuts de l'OP3FT, « L'OP3FT peut recevoir de la part de tiers, appelés Donateurs, des dons manuels issus de la générosité publique, tels que des équipements informatiques, sommes d'argent ou valeurs mobilières. Le Conseil d'administration peut décider de ne pas affecter, en totalité ou en partie, ces dons manuels à la dotation. Ils pourront dès lors constituer des ressources supplémentaires pour le financement de la mission d'intérêt général de l'OP3FT. »

L'OP3FT a reçu des dons manuels issus de la générosité publique pour un total de 8 000 euros au cours de l'année 2018. Le Président précise qu'il conviendrait d'affecter ces dons manuels aux ressources de l'OP3FT dans la mesure où la dotation de l'OP3FT est non-consomptible.

Au vu de ces arguments, le Conseil d'administration décide d'affecter la totalité des dons manuels issus de la générosité publique aux ressources de l'OP3FT.

Les Comptes annuels 2018 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 3 488 547 euros
- Revenus de la dotation : 1 800 000 euros
- Dons manuels : 8 000 euros
- Résultat de l'exercice : 503 093 euros

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter les Comptes annuels 2018 de l'OP3FT.

Après leur approbation par le Conseil d'administration, les Comptes annuels 2018 seront publiés sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

ARRÊTÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Le Président présente le projet de Rapport d'activité 2018 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter le Rapport d'activité 2018 de l'OP3FT.

Après son approbation par le Conseil d'administration, le Rapport d'activité 2018 sera publié sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864